

À destination des élèves de seconde des lycées et MFR de La Cali

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

6^e édition
2026

**PRENEZ LA PAROLE,
FAITES LA DIFFÉRENCE !**

FINALE
JEUDI 3 DÉCEMBRE 2026
au théâtre Le Liburnia

INSCRIPTIONS

Jusqu'au
16 octobre 2026
directement auprès
de votre établissement

RENSEIGNEMENTS :

Bureau d'Information Jeunesse (BIJ)
33 allées Robert Boulin - 33500 Libourne
bij-libourne@lcali.fr - 07 61 31 37 55



CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2026

FICHE D'INSCRIPTION

Bulletin à retourner par mail: bij-libourne@lacali.fr ou
au Bureau Information Jeunesse 33 allées Robert Boulin à Libourne



Établissement scolaire : _____
Nom du professeur référent : _____
Adresse mail : _____ et/ou N° téléphone : _____

Nom du candidat : _____ Prénom : _____
Commune de résidence : _____
Nom du représentant légal : _____ Prénom : _____
Adresse mail : _____ N° téléphone : _____

Le candidat sera présent :

* A la Masterclass qui se déroulera le lundi 2 Novembre
(horaire à préciser entre 9h et 17h)

☐

* A la demi-finale du Jeudi 12 Novembre / Espace Jeunes à Libourne

☐

Pour les finalistes, un atelier d'écriture (Vendredi 20 Novembre) et une 2nde Masterclass
(Vendredi 27 Novembre après-midi et Samedi 28 Novembre matin) seront proposés,
La finale se déroulera le Jeudi 3 Décembre en soirée au théâtre du Liburnia).

Droit à l'image:

Les candidat(e)s sélectionné(e)s pour la demi-finale et pour la finale acceptent que le texte de leur discours,
l'enregistrement sonore de leur prestation ou encore les photos et vidéos prises pendant le concours puissent
faire l'objet d'une communication uniquement par la Ville de Libourne ou La Cali (communauté
d'agglomération du libournais).

Oui ☐

Non ☐

À _____ Le responsable légal

Signature :

Service Jeunesse - Communauté d'agglomération du Libournais

www.lacali.fr

Règlement de la 6^{ème} édition du concours d'éloquence

Finale – 3 Décembre 2026

Le présent règlement est valable pour l'année 2025.

Article 1 : Généralités

La Communauté d'agglomération du libournais et la Ville de Libourne organisent la 3^{ème} édition du concours d'éloquence intitulé "A moi, la parole !". Cet événement annuel est créé à destination des jeunes scolarisés dans les classes de Seconde générale et technologique et seconde professionnelle des lycées publics, privés et des MFR du territoire de la Communauté d'agglomération du libournais.

Article 2 : Inscriptions

Dans les lycées, chaque professeur(e) de Lettres propose la candidature d'un(e) élève par classe de Seconde.

Le nombre total de candidats ne peut excéder le nombre total de classes de Seconde de l'établissement (une classe peut donc ne présenter aucun (e) élève alors qu'une autre classe peut en présenter deux). Les **candidatures** sont à transmettre au plus tard le **16 Octobre 2025** par voie électronique à l'adresse suivante : bij-libourne@lacali.fr

Article 3 : Les épreuves

La déclamation est l'épreuve qui permettra de départager les candidat(e)s lors de la demi-finale. Pour cette première épreuve, il s'agira pour l'élève de déclamer le discours qu'il aura rédigé sur l'un des quatre thèmes proposés. Le temps imparti est de 4 minutes (+/- 1 minute).

- **Il en faut peu pour être heureux.**
- **L'union fait- elle la force ?**
- **Peut-on changer les choses ?**
- **Est-ce que toutes les opinions se valent ?**

La controverse est l'épreuve qui permettra d'élire la gagnante ou le gagnant du concours d'éloquence. Elle concerne uniquement les finalistes. Cinq thèmes seront proposés : les candidats tireront au sort, suite à la ½ finale, leur sujet mais aussi la façon dont ils doivent y répondre (l'affirmative / la négative). Lors de la finale, l'oratrice ou l'orateur dispose de cinq minutes (+ / - 1 minute) pour répondre à la question posée. Par ailleurs, le jury aura la possibilité d'interroger les candidat(e)s sur le contenu de leur discours, de manière bienveillante, pour mieux connaître et apprécier chacune et chacun.

Sujets : **A finaliser**

Article 4 : Le déroulé

Courant septembre, les professeur(e)s présentent le projet dans les classes. Les élèves qui souhaitent participer au concours d'éloquence auront une vingtaine de jours pour préparer leur déclamation en choisissant l'un des quatre thèmes proposés.

Pour dire à voix haute ce texte, les candidats disposent de 4 minutes (+/- 1 minute) : c'est l'épreuve de la déclamation. L'oratrice/ l'orateur pourra avoir son texte sous les yeux ou pourra aussi préférer l'apprendre par coeur.

Chaque classe peut élire sa représentante ou son représentant. Le choix ultime revient néanmoins à l'enseignant(e) en fonction des critères définis ci-après (cf. Article 5). **La déclamation de l'élève sélectionné(e) dans la classe devra être validée par la ou le professeur(e).**

Le 16 Octobre, au plus tard, chaque enseignant(e) transmettra à son établissement le nom et le prénom de l'élève élu(e).

Les candidat(e)s sélectionné(e)s bénéficieront d'une Masterclass : chacun(e) pourra suivre pendant quatre heures les conseils de professionnels de la mise en voix.

La ½ Finale permettra de sélectionner, sur la base d'une déclamation, les 10 finalistes qui participeront à la finale.

Ils bénéficieront d'un atelier d'écriture ainsi que d'une 2nde Masterclass. Un de ces temps se déroulera au Théâtre Le Liburnia afin que les candidats se familiarisent avec le lieu.

Le jour de la finale, chacun(e) dispose de 5 minutes (+/- 1 minute) pour dire à voix haute son exposé, avec ou sans notes.

Tous les élèves et enseignants qui ont participé à au moins une étape du Concours ainsi que les élèves des classes des dix finalistes seront invités à assister à la finale du concours au théâtre du Liburnia.

Article 5 : Les critères de sélection

L'évaluation des candidat(e)s s'établira selon les critères suivants :

- le respect du sujet, la pertinence du discours et son originalité : 6 points
- la diction, la clarté des propos : 6 points
- la capacité à convaincre, l'intonation, la gestuelle, l'aisance oratoire : 8 points

Article 6 : Le jury *A finaliser*

Article 7 : Les récompenses

La FNAC, la librairie Madison, Transdev, le Liburnia, la Société des Membres de la Légion d'Honneur récompensent les candidats par des livres, bons d'achat, abonnements, places de spectacle, dotations en numéraire.

Article 8 : Droit à l'image

Les candidat(e)s sélectionné(e)s pour la demi-finale et pour la finale acceptent que le texte de leur discours, l'enregistrement sonore de leur prestation ou encore les photos et vidéos prises pendant le concours puissent faire l'objet d'une communication uniquement par la Ville de Libourne ou La Cali (communauté d'agglomération du libournais).

Dans le cas contraire, il faudra le signaler par écrit dès l'inscription.

Calendrier 6^{ème} Edition :

Fin Inscriptions	le 16 Octobre (veille des vacances scolaires)
1ère Masterclass	le Lundi 2 Novembre
½ Finale	le jeudi 12 Novembre Après-midi (à partir de 13h ; EJ Libourne)
Atelier Ecriture	le Vendredi 20 Novembre (8h-12h Médisthèque)
2nde Masterclass	le vendredi 27 (13h-17h EJ Libourne) et Samedi 28 Novembre (9h-13h au Liburnia)
Finale	le jeudi 3 Décembre